

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2054**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : GPV - Quartier Semailles Ouest - Aménagement des espaces extérieurs - Marché de travaux -
Autorisation de signer 3 marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2054**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **GPV - Quartier Semailles Ouest - Aménagement des espaces extérieurs - Marché de travaux - Autorisation de signer 3 marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Une procédure adaptée ouverte a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces extérieurs du Quartier Semailles ouest à Rillieux la Pape-GPV.

Les objectifs de l'opération sont :

- ouvrir et désenclaver la partie ouest du quartier des Semailles,
- offrir aux habitants des espaces de vie de qualité,
- construire le projet en concertation avec les habitants.

L'opération se caractérise par une large place laissée aux espaces piétons et de détente et comprendra :

- un vaste espace vert central,
- un mail piéton traversant le quartier, desservant les écoles et reliant l'avenue de l'Europe à la rue du Luxembourg,
- un parvis arboré situé à l'entrée de l'école,
- une amélioration de l'offre de stationnement de manière à diminuer l'impact de l'automobile dans le périmètre du projet.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- le lot n° 1 concerne la voirie (marché principal de l'opération) et comporte notamment :

- . les installations de chantier,
- . les terrassements généraux,
- . le raccordement des réseaux de surface eau pluviale,
- . le génie civil des réseaux secs,
- . les revêtements bitumineux,
- . les revêtements stabilisés.

- le lot n° 2 concerne les travaux de revêtement de sol en béton et comprend les travaux de maçonnerie suivants :

- . béton sablé,
- . emmarchement.

- le lot n° 3 comprend tous les travaux concernant les espaces verts et mobiliers :

- . l'abattage et dessouchage d'arbres,
- . la fourniture et la mise en place de terre végétale,

- . la fourniture et la plantation d'arbres de tiges et de cépées,
- . la fourniture et la plantation d'arbustes et de vivaces,
- . la réalisation de gazon,
- . la fourniture et la pose de mobilier (bancs, corbeilles, potelets, serrureries).

Le présent dossier a pour objet l'attribution des ces 3 marchés de travaux pour l'aménagement des espaces extérieurs du quartier Semailles ouest à Rillieux la Pape-GPV.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 juillet 2010 au bulletin officiel des annonces des marchés publics.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, du 3 décembre 2010, a classé première pour les 3 lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : le groupement solidaire SCREG sud-est/Axima pour un montant de 1 388 807,21 € HT, soit 1 661 013,43 € TTC,
- lot n° 2 : l'entreprise Sols Confluence pour un montant de 236 300,70 € HT, soit 282 615,64 € TTC,
- lot n° 3 : l'entreprise ISS Espaces verts pour un montant de 461 649,89 € HT, soit 552 133,27 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés exposés ci-dessus, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés pour l'aménagement des espaces extérieurs du quartier Semailles Ouest à Rillieux la Pape dans le cadre du GPV, et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : le groupement solidaire SCREG sud-est/Axima pour un montant de 1 388 807,21 € HT, soit 1 661 013,43 € TTC,
- lot n° 2 : l'entreprise Sols Confluence pour un montant de 236 300,70 € HT, soit 282 615,64 € TTC,
- lot n° 3 : l'entreprise ISS Espaces verts pour un montant de 461 649,89 € HT, soit 552 133,27 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité individualisée sur l'opération n° 1447, le 15 février 2010 pour la somme de 4 285 000,00 € en dépenses et 1 003 212,00 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 1447, selon l'échéancier suivant :

- 1 000 000,00 € pour 2011,
- 1 200 000,00 € pour 2012,
- 295 762,34 € pour 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.